

Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds

pour la période close le 30 juin 2026

Tous les chiffres sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds contient les faits saillants financiers, mais n'inclut pas le rapport financier intermédiaire ou les états financiers annuels du fonds de placement. Vous pouvez obtenir un exemplaire du rapport financier intermédiaire ou des états financiers annuels sur demande et sans frais, en composant le [1-888-888-3863](tel:1-888-888-3863), en nous envoyant un courriel à l'adresse info@gestiondactifscibc.com, en nous écrivant à CIBC Square, 81 Bay Street, 20th floor, Toronto (Ontario), M5J 0E7, ou en consultant notre site Web à l'adresse www.cibc.com/fnb ou le site SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

Les porteurs de parts peuvent également obtenir de cette façon les politiques et procédures de vote par procuration, le dossier de vote par procuration et l'information trimestrielle sur le portefeuille.

Analyse du rendement du fonds par la direction

Résultats d'exploitation

Morgan Stanley Investment Management Inc. (le *sous-conseiller*) est le sous-conseiller en valeurs du FNB Permanence international Counterpoint Global CIBC (le *FNB CIBC*). Le commentaire qui suit présente un sommaire des résultats d'exploitation pour la période de six mois close le 30 juin 2026. Tous les montants sont en milliers de dollars, sauf indication contraire.

Depuis la création du FNB CIBC le 14 avril 2026, la valeur liquidative de ce dernier a augmenté pour s'établir à 3 106 \$ au 30 juin 2026.

Les perturbations et les mouvements que pourrait engendrer l'intelligence artificielle (IA) ont pesé sur la confiance des investisseurs au cours de la période, alors que les tensions géopolitiques persistantes et le contexte d'incertitude macroéconomique plus large ont aussi contribué à la volatilité élevée sur les marchés.

Le fort engouement des investisseurs pour les entreprises perçues comme étant les premières bénéficiaires de l'IA a continué de façonner les résultats du marché, les sociétés qui tirent des avantages immédiats des dépenses d'investissement dans l'IA sur le plan des résultats se hissant en tête des rendements, notamment dans les sous-secteurs des semi-conducteurs et du matériel informatique, et dans une partie du secteur de l'énergie, tandis que d'autres segments du marché sont effectivement devenus des sources de capital pour financer ce type de transaction.

Le FNB CIBC est exposé à certaines entreprises qui, selon le sous-conseiller, présentent un risque limité de perturbation par l'IA. Même si l'adoption de l'IA n'en est encore qu'à ses débuts, le comportement du marché traduit toujours les attentes de perturbation généralisée à court terme dans de nombreux secteurs.

Le sous-conseiller estime que bon nombre des placements du FNB CIBC pourraient tirer parti de l'IA à long terme, même s'ils ne sont pas les principaux bénéficiaires directs, dans la mesure où ces entreprises déploient des outils d'IA pour stimuler la productivité, améliorer l'efficacité et accroître la rentabilité. Le FNB CIBC est exposé à l'IA par le biais d'entreprises tirant profit de l'application concrète des outils d'IA plutôt que de l'expansion de l'infrastructure, ce qui

correspond à l'idée selon laquelle les gagnants à long terme des technologies transformatrices sont généralement les utilisateurs et non les fournisseurs.

Événements récents

Le 27 avril 2026, Barry Pollock a été nommé président du comité d'examen indépendant (le *CEI*) et Ursula Holmsten a été nommée membre du CEI, succédant à Marcia Lewis Brown qui a quitté le CEI.

Les risques géopolitiques ont ébranlé, de manière imprévisible et sans précédent, l'économie et les marchés des capitaux à l'échelle mondiale. Les tarifs douaniers imposés par l'administration américaine et les contre-mesures mises en place par la suite par divers pays pourraient continuer de se répercuter défavorablement sur les chaînes d'approvisionnement, l'inflation et l'activité économique. Ces mesures sont susceptibles d'amplifier les enjeux commerciaux actuels entre les États-Unis, le Canada et le Mexique qui existaient déjà avant l'instauration récente des tarifs douaniers, et pourraient avoir des répercussions défavorables sur les économies canadienne et mondiale et sur les marchés des capitaux. Ces événements pourraient aggraver les autres risques politiques, sociaux et économiques préexistants, et entraîner une volatilité et une incertitude importantes dans les marchés des capitaux. L'incertitude perdure quant aux mesures que les États pourraient prendre dans l'avenir et à leur incidence potentielle sur les économies, les entreprises et les marchés des capitaux à l'échelle mondiale. Ces facteurs pourraient avoir une incidence négative sur le rendement du FNB CIBC. Le gestionnaire continue de surveiller l'évolution de la situation ainsi que son incidence sur les stratégies de placement.

Opérations entre parties liées

Les rôles et responsabilités de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la *Banque CIBC*) et des membres de son groupe, en ce qui a trait au FNB CIBC, se résument comme suit et sont assortis des frais et honoraires (collectivement, les *frais*) décrits ci-après.

Gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs du FNB CIBC

GACI, filiale en propriété exclusive de la Banque CIBC, agit en qualité de gestionnaire, de fiduciaire et de conseiller en valeurs du FNB CIBC. GACI reçoit des frais de gestion à l'égard des activités et de l'exploitation quotidiennes du FNB CIBC, calculés en fonction de la valeur liquidative des parts du FNB CIBC, comme il est décrit à la section *Frais de gestion*. À titre de fiduciaire, GACI est le titulaire des biens (liquidités et titres) du FNB CIBC pour le compte des porteurs de parts. À titre de conseiller en valeurs, GACI fournit des services de conseil en placement et de gestion de portefeuille au FNB CIBC ou prend des dispositions pour la prestation de ces services. GACI rémunère également les courtiers pour les activités de commercialisation liées au FNB CIBC. De temps à autre, GACI peut investir dans des parts du FNB CIBC.

Courtier désigné et courtier

GACI a conclu une entente avec Marchés mondiaux CIBC inc. (MM CIBC), un membre de son groupe, afin d'agir à titre de courtier désigné et courtier pour la distribution des parts du FNB CIBC, selon les conditions normales de concurrence en vigueur dans le secteur des fonds négociés en Bourse.

Ententes et rabais de courtage

Le conseiller en valeurs et tout sous-conseiller prennent des décisions, notamment sur la sélection des marchés et des courtiers ainsi que sur la négociation des commissions, en ce qui a trait à l'acquisition et à la vente de titres en portefeuille et de certains produits dérivés et à l'exécution des opérations sur portefeuille. Les activités de courtage peuvent être attribuées par le conseiller en valeurs à MM CIBC et CIBC World Markets Corp., toutes deux filiales de la Banque CIBC. MM CIBC et CIBC World Markets Corp. peuvent aussi réaliser des marges à la vente de titres à revenu fixe et d'autres titres et de certains produits dérivés au FNB CIBC. La marge correspond à l'écart entre les cours vendeur et acheteur d'un titre dans un marché donné, en ce qui a trait à l'exécution des opérations sur portefeuille. Elle varie selon divers facteurs, comme le type et la liquidité du titre.

Les courtiers, y compris MM CIBC et CIBC World Markets Corp., peuvent fournir des biens et des services, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres, au conseiller en valeurs lorsqu'ils traitent les opérations de courtage par leur entremise (désignés, dans l'industrie, *rabais de courtage*). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour le FNB CIBC ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom du FNB CIBC. Tous les rabais de courtage doivent être conformes aux lois applicables.

Au cours de la période, le FNB CIBC n'a versé aucune commission de courtage ni aucuns autres frais à MM CIBC ou à CIBC World Markets Corp. Les marges associées aux titres à revenu fixe et à d'autres titres ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne peuvent être incluses dans le calcul de ces montants.

Opérations du FNB CIBC

Le FNB CIBC peut conclure une ou plusieurs des opérations suivantes (les *opérations entre parties liées*) en se fondant sur les instructions permanentes émises par le comité d'examen indépendant (le CEI) :

- investir dans des titres de participation de la Banque CIBC ou d'émetteurs liés au conseiller en valeurs, ou détenir de tels titres;
- investir dans des titres de créance non négociés en Bourse de la Banque CIBC ou d'un émetteur lié à la Banque CIBC, émis dans le cadre d'un placement initial ou achetés sur le marché secondaire, ou détenir de tels titres;
- acheter des titres, y compris des titres de créance émis par un émetteur qui n'est pas un émetteur assujéti dans l'une des provinces ou l'un des territoires du Canada pour lesquels Marchés mondiaux CIBC inc., CIBC World Markets Corp. ou un membre du groupe de la Banque CIBC (le *courtier lié* ou les *courtiers liés*) agit à titre de preneur ferme au cours du placement des titres de créance d'un émetteur non assujéti ou en tout temps au cours de la période de 60 jours suivant la fin du placement de ceux-ci, conformément à certaines conditions;
- conclure avec un courtier lié, lorsque celui-ci agit à titre de mandant, des opérations d'achat ou de vente de titres de capitaux propres ou de créance;
- conclure des opérations sur devises et sur instruments dérivés liés à des devises dans lesquelles la contrepartie est un courtier lié;
- conclure des opérations d'achat ou de vente de titres avec un autre fonds de placement ou un compte sous gestion géré par le gestionnaire ou un membre de son groupe (les *opérations entre fonds* ou *opérations de compensation*), sous réserve de certaines conditions;
- effectuer des transferts en nature en recevant des titres d'un compte sous gestion ou d'un autre fonds de placement géré par le gestionnaire ou par un membre de son groupe ou en livrant des titres à ce compte ou à ce fonds de placement relativement à l'achat ou au rachat de parts du FNB CIBC, sous réserve de certaines conditions.

Le CEI examine au moins une fois par année les opérations entre parties liées à l'égard desquelles il a émis des instructions permanentes. Le CEI est tenu d'aviser les autorités canadiennes en valeurs mobilières, après qu'une question a été soumise à son attention par le gestionnaire, s'il juge qu'une décision de placement n'a pas été prise en conformité avec les conditions imposées par la législation en valeurs mobilières ou par le CEI à l'égard de toute opération entre parties liées nécessitant son approbation.

Dépositaire

Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire (le *dépositaire*) du FNB CIBC. Le dépositaire détient les liquidités, les titres et les autres actifs du FNB CIBC et s'assure que ces actifs sont conservés séparément des autres liquidités, titres et actifs qu'il peut détenir. Le dépositaire fournit également d'autres services au FNB CIBC, y compris la tenue des dossiers et le traitement des opérations de change. Les frais et marges découlant des services rendus par le dépositaire sont payés par le gestionnaire. La Banque CIBC détient une participation de 50 % dans le dépositaire.

Fournisseur de services

Le dépositaire fournit également certains services au FNB CIBC, y compris des services de prêt de titres, de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille. Les frais pour ces services sont payés par le gestionnaire. Le cas échéant, des honoraires liés aux prêts de titres sont déduits des produits reçus par le FNB CIBC.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB CIBC et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour la période close le 30 juin 2026 et le 31 décembre de toute autre période indiquée.

Actif net par part¹ du FNB CIBC (\$) - parts ordinaires

Date de début des activités : 28 mai 2026

	2026 ^a
Actif net au début de la période	20,23 ^b
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation :	
Total des produits	0,02
Total des charges	(0,06)
Profits réalisés (pertes réalisées) pour la période	0,01
Profits latents (pertes latentes) pour la période	0,73
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²	0,70
Distributions :	
Du revenu de placement (à l'exclusion des dividendes)	—
Des dividendes	—
Des gains en capital	—
Remboursement de capital	—
Total des distributions³	—
Actif net à la fin de la période	20,71

Ratios et données supplémentaires - parts ordinaires

	2026 ^a
Valeur liquidative totale (en milliers de dollars)⁴	3 106
Nombre de parts en circulation⁴	150 000
Ratio des frais de gestion⁵ (%)	0,68 [*]
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge⁶ (%)	0,68 [*]
Ratio des frais d'opération⁷ (%)	2,19 [*]
Taux de rotation du portefeuille⁸ (%)	0,00
Valeur liquidative par part (\$)	20,71
Cours de clôture (\$)	20,78

^a Données présentées pour la période allant du début des activités jusqu'au 30 juin 2026.

^b Prix de souscription initial.

^{*} Le ratio a été annualisé.

¹ Cette information est tirée des états financiers annuels audités et du rapport financier intermédiaire non audité du FNB CIBC.

² L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation de la période en question. Le total de l'augmentation ou de la diminution liée à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

³ Les distributions ont été payées au comptant ou réinvesties dans des parts additionnelles du FNB CIBC, ou les deux.

⁴ L'information est présentée au 30 juin 2026.

⁵ Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges du FNB CIBC (moins les commissions et autres coûts de transaction du portefeuille) engagées par une série de parts ou imputées à une série de parts pour la période indiquée, et il est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne de cette série au cours de la période. Le ratio des frais de gestion comprend les frais attribuables aux placements dans des fonds d'investissement, le cas échéant.

⁶ La décision de renoncer aux frais de gestion est au gré du gestionnaire. Cette pratique peut se poursuivre indéfiniment ou être abandonnée en tout temps sans avis aux porteurs de parts. Le ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge comprend les frais attribuables aux placements dans les fonds d'investissement, le cas échéant.

⁷ Le ratio des frais d'opération représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille avant impôt sur le résultat et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période. Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans le calcul du ratio des frais d'opération. Le ratio des frais d'opération comprend les frais attribuables aux placements dans des fonds d'investissement, le cas échéant.

⁸ Le taux de rotation du portefeuille indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs ou le sous-conseiller gère les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB CIBC achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opération payables par le FNB CIBC sont élevés au cours de cette période, et plus il est probable qu'un investisseur réalise des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB CIBC.

Frais de gestion

Le FNB CIBC paie à GACI des frais de gestion annuels pour couvrir les coûts liés à la gestion du FNB CIBC. Ces frais de gestion sont fondés sur la valeur liquidative du FNB CIBC, sont calculés quotidiennement et payés mensuellement. Les frais de gestion sont payés à GACI en contrepartie de la prestation de services de gestion, de placement et de conseil liés aux portefeuilles ou de dispositions prises pour la prestation de ces services.

Les frais de publicité et de promotion, les charges indirectes liées aux activités du gestionnaire et les honoraires du conseiller en valeurs sont payés par GACI à même les frais de gestion reçus du FNB CIBC. Le FNB CIBC est tenu de payer les taxes et impôts applicables aux frais de gestion versés à GACI. Veuillez vous reporter au prospectus du FNB CIBC pour connaître le montant des frais de gestion annuels.

Pour la période close le 30 juin 2026, la totalité des frais de gestion obtenus du FNB CIBC était attribuable aux frais d'administration et aux services de conseil en placement.

Rendement passé

Le rendement passé n'est pas présenté, étant donné qu'au 30 juin 2026, le FNB CIBC n'avait pas terminé son premier exercice.

Aperçu du portefeuille de placements (au 30 juin 2026)

L'aperçu du portefeuille de placements pourrait changer en raison des opérations courantes dans le portefeuille du FNB CIBC. Vous pouvez obtenir une mise à jour trimestrielle en consultant le site www.cibc.com/fnb. Le tableau Principales positions présente les 25 principales positions du FNB CIBC. Dans le cas d'un FNB CIBC comportant moins de 25 positions, toutes les positions sont indiquées.

<i>Répartition du portefeuille</i>	<i>% de la valeur liquidative</i>	<i>Principales positions</i>	<i>% de la valeur liquidative</i>
Consommation discrétionnaire	24,5	Eurofins Scientific SE	6,9
Biens de consommation de base	22,0	Spotify Technology SA	5,5
Industrie	20,3	CloudFlare Inc., catégorie A	5,0
Soins de santé	10,3	Safran SA	4,6
Services de communications	7,2	MercadoLibre Inc.	4,5
Services financiers	5,8	Airbus SE	4,4
Technologies de l'information	5,6	Fielmann AG	4,2
Matériaux	2,3	Birkenstock Holding PLC	4,1
Trésorerie	2,0	L'Oréal SA	4,0
		Adyen NV	3,8
		LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	3,8
		EssilorLuxottica SA	3,5
		Rentokil Initial PLC	3,4
		Babcock International Group PLC	3,3
		Brunello Cucinelli SpA	2,4
		Hermès International	2,3
		Givaudan SA, actions nominatives	2,3
		Danone SA	2,2
		Magnum Ice Cream Co. NV (The)	2,1
		Unilever PLC	2,1
		Trésorerie	2,0
		Investor AB, catégorie B	2,0
		Nestlé SA, actions nominatives	2,0
		Davide Campari-Milano NV	1,9
		Diageo PLC, CAAÉ	1,8

Note sur les énoncés prospectifs

Le rapport de la direction sur le rendement du fonds peut renfermer des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés qui sont de nature prédictive, qui dépendent d'événements ou de situations futurs ou qui y renvoient ou qui comprennent des expressions comme « s'attendre à », « compter », « projeter », « planifier », « croire », « estimer » ainsi que d'autres expressions similaires. En outre, tout énoncé qui pourrait porter sur le rendement futur, les stratégies, les perspectives ou la prise de mesures futures possibles par le FNB CIBC constitue également un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs ne garantissent pas le rendement futur. Ces énoncés comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les réalisations et les résultats réels du FNB CIBC diffèrent sensiblement de ceux décrits explicitement ou implicitement par ces énoncés. Ces facteurs comprennent, entre autres, la situation économique générale, la conjoncture du marché et des affaires, les fluctuations du cours des titres, des taux d'intérêt et des taux de change, les modifications apportées à la réglementation gouvernementale et les catastrophes.

La liste susmentionnée de facteurs importants susceptibles d'influer sur les résultats futurs n'est pas exhaustive. Avant de prendre toute décision de placement, le lecteur est également incité à examiner attentivement ces facteurs ainsi que d'autres facteurs. Gestion d'actifs CIBC inc. ne se considère pas tenue de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs, qu'il s'agisse de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du fonds, et elle rejette toute responsabilité à cet égard.



GESTION GLOBALE
D'ACTIFS CIBC

1-888-888-3863

www.cibc.com/fnb

info@gestiondactifscibc.com

CIBC Square
81 Bay Street, 20th Floor
Toronto (Ontario)
M5J 0E7

Les FNB CIBC sont gérés par Gestion d'actifs CIBC inc., une filiale en propriété exclusive de la Banque Canadienne Impériale de Commerce. Veuillez lire le prospectus ou l'aperçu des FNB CIBC avant d'investir. Pour obtenir un exemplaire de ces documents, composez le 1-888-888-3863, parlez-en à votre conseiller ou visitez le site www.cibc.com/fnb.

MD/MC Le logo CIBC et « Gestion globale d'actifs CIBC » sont des marques de commerce de la Banque CIBC, utilisées sous licence. Gestion globale d'actifs CIBC est une marque sous laquelle Gestion d'actifs CIBC inc. exerce ses activités.